

tinière. Le style me semble indiquer la fin du xvii^e siècle. Dans tous les cas, il se pourrait que l'inscription eût été posée par le chanoine, postérieurement à la construction ; mais je ne résous pas le problème.

Je trouve dans l'almanach de Lyon de 1750 quelques détails sur l'abbé François de La Martinière, vicaire général et chanoine de Saint-Nizier, demeurant *derrrière Saint-Nizier*. Il tenait dans cette paroisse les registres des enterrements et mariages, maison du chapitre. Il était membre du bureau du conseil charitable, institué pour terminer à l'amiable les procès et contestations ; membre du *conseil ordinaire de l'archevêché* qui « exerce « sous les ordres de l'archevêque la juridiction qu'on « appelle volontaire et gracieuse. On y traite de l'examen « des ordinands (1), de l'institution des curés, de l'ap- « probation des confesseurs et prédicateurs, du règle- « ment des paroisses, des cas de conscience sur lesquels « il est consulté, des dispenses de mariage et autres « matières qui concernent la discipline ecclésiastique du « diocèse. » Le susdit chanoine faisait aussi partie du *bureau des petites écoles ou séminaire de Saint-Charles*, autorisé par lettres patentes du roi, en 1680, et composé d'un directeur général et de vingt-deux recteurs ecclésiastiques ou laïques, qui s'assemblaient chaque mois.

J'engage, en finissant, les amateurs d'architecture et des vieux souvenirs à visiter extérieurement et intérieurement cette ancienne maison de la rue Tramassac, avant sa démolition. Cependant beaucoup de gens doutent encore de l'établissement de la voie ferrée de Lyon à Saint-Just, et je ne pourrais émettre aucune opinion à

(1) Ordinand, *ordinandus*, celui qui se présente à l'évêque, pour être promu aux ordres. (*le Grand Vocab. français*).